Questions orales

- M. Crosbie: Meilleure chance la prochaine fois.
- M. Axworthy: Monsieur le Président, je regrette que le ministre conservateur représentant le Manitoba contredise les propos de celui que les conservateurs ont nommé président de la Commission de l'Hydro du Manitoba.
 - M. Epp (Provencher): Ce n'est pas ce que j'ai dit.
- M. Axworthy: C'est bien dommage que les conservateurs ne puissent pas se mettre d'accord sur ces simples faits.

Le gouvernement est-il prêt à répondre à cette question? Etes-vous prêts à vous engager à assurer le financement de cet ordre?

M. le Président: Je prie les députés de poser leurs questions par l'entremise de la présidence. J'ai beaucoup hésité à intervenir, mais c'est le Règlement. Le ministre a la parole.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je tiens à préciser que dans cette course, tous les partants ont des chances égales. Nous examinerions toute demande provenant du Manitoba de la même façon que celle provenant de toute autre province ou région du Canada. Il n'existe aucune différence à cet égard. Je ne comprends pas pourquoi le député persiste à dire que nous avons reçu une demande et que nous refusons de l'examiner quand en réalité nous n'en avons pas reçu. Nous l'examinerions d'une façon fort sérieuse.

Dans une lettre fort récente du vice-premier ministre, nous avons clairement indiqué . . .

Des voix: Quand?

M. de Cotret: A la suite de questions à ce sujet. Nous avons indiqué encore une fois que nous examinerions le projet. Aucun problème ne se pose. Dans cette course, tous ont des chances égales. La situation est la même pour tous.

M. Axworthy: Monsieur le Président, le ministre a dit que les chances sont égales pour tous dans cette course. Pourtant, la règle du jeu s'applique aux Manitobains d'une façon bien différente des autres Canadiens. Nous avons en mémoire l'affaire des CF-18 et nous savons que les règlements favorisent certains coureurs.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre dit que le gouvernement étudiera un projet au Manitoba, mais le premier ministre a promis la réalisation du projet dans sa circonscription. Je veux savoir pourquoi les deux projets sont traités différemment. Pourquoi a-t-on promis dans un cas de réaliser un projet et seulement offert dans l'autre d'effectuer une étude? Pourquoi le gouvernement ne traite-il pas les Manitobains de façon juste et équitable?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la

Technologie): Monsieur le Président, la prémisse de la question est totalement fausse. Je cite encore une fois: «La décision finale sera prise, bien sûr, par les investisseurs eux-mêmes, mais le premier ministre du Québec et moi-même avons accepté de favoriser la candidature de Sept-Îles.» La décision finale sera prise par les investisseurs eux-mêmes. C'est ce qu'a dit le premier ministre.

Dans le cas du Manitoba, si une demande est présentée, elle sera analysée et la décision sera prise selon les mêmes règles qui sont appliquées d'un bout à l'autre du pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

M. Axworthy: Les mêmes règles que pour les CF-18?

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES VITICULTEURS DE LA PÉNINSULE DU NIAGARA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur sur les conséquences qu'aura l'accord commercial du premier ministre pour les viticulteurs de la région canadienne de Niagara.

Plus de 16 000 emplois dépendent de cette industrie. Les agriculteurs ne peuvent obtenir les prêts d'exploitation qu'on leur a promis. La valeur des terres est en chute libre depuis décembre dernier. Les viticulteurs prédisent que le raisin rapportera à peu près la moitié de ce qu'il a rapporté l'an dernier. Ce secteur et toute la région sont en plein chaos.

Quand le ministre du Commerce extérieur sera-t-il en mesure d'annoncer à ces viticulteurs un programme pour les indemniser de leurs pertes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les viticulteurs de l'Ontario éprouvaient des difficultés bien avant que soit négocié l'accord de libreéchange canado-américain. Leurs ennuis remontent aux constatations qu'un groupe du GATT a faites plus tôt cette année et que les députés connaissent.

• (1425)

Ce secteur a des problèmes depuis plusieurs années parce que, tous les ans, il a fallu un programme d'aide gouvernementale pour écouler l'excédent annuel de raisin de qualité inférieure de l'Ontario. Ces problèmes existent chez les producteurs ontariens.

Le gouvernement a convenu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique d'un programme d'aide à l'adaptation de l'industrie viticole. Nous négocions en ce moment avec le gouvernement de l'Ontario pour essayer de conclure une entente aussi satisfaisante pour les producteurs ontariens.